

CFVU du 28 novembre 2023

La répartition par parcours de formation des capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-Kinésithérapie pour la rentrée 2024 est fixée comme suit :

PASS : 44 % des places
LAS 1 : 15 % des places
LAS 2 et 3 : 41 % des places